

Réf : CA2024/30

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 2024

### DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 FÉVRIER 2024 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2024

➤ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance  
du 17 mai 2024 sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, en son article L.712-3,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

#### **Article 1 :**

➤ Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve :

- le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 02 février 2024 :

Membres présents	15
Membres représentés	12
Abstention (s)	0
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

- le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 08 mars 2024 :

Membres présents	15
Membres représentés	12
Abstention (s)	0
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

#### **Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Bordeaux, le 17 mai 2024.



Le Président,

Lionel LARRÉ.

Publié le :

**27 MAI 2024**

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

**27 MAI 2024**